

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021 à 18 h 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 CONCERNANT LE BUDGET DE L'EAU et n° 2 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL :**

Budget de l'eau : une décision modificative est prise afin d'abonder le chapitre 23 nature 2315 de l'opération 17 concernant l'interconnexion en eau potable à hauteur de 4 292,40 euros pour faite face à la révision des prix de ce chantier.

Budget principal : une décision modificative est prise pour mandater la création du site internet au bon compte budgétaire, soit chapitre 20 nature 2051 pour la somme de 1350 euros.

#### **TARIFICATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA ROQUE :**

La délibération prise lors du conseil municipal du 29/09/2021 a fait l'objet d'un rejet de la part du service de la légalité de la préfecture au motif que le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser par logement et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement 40% du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m3.

Or si l'abonnement de l'eau potable voté au cours du conseil municipal du 29/09/2021 respecte cette règle il n'en est pas de même pour le tarif de l'abonnement relatif à l'assainissement que nous devons donc maintenir au taux voté en 2018 soit : redevance part fixe (abonnement) 100 TTC euros et redevance part variable (le m3) 1,00 euros TTC.

De plus, selon le principe de non rétroactivité, les nouveaux tarifs ne pourront être appliqués qu'en 2022.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RESPONSABLES ET DES GESTIONNAIRES DES EAUX DE BAIGNADE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT 2021-2024 :**

Le syndicat mixte du bassin versant Tarn Amont accompagne les gestionnaires et responsables des eaux de baignade depuis sa création en 2018 et souhaite désormais formaliser cet accompagnement par une convention de partenariat. Notre municipalité va donc signer cette convention de partenariat qui est non financière et pour la période 2021-2024.

#### **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Notre commune comporte 11 points lumineux énergivores que le conseil municipal a décidé de remplacer par des LED. Le montant des travaux s'élève à 8095,43 euros HT. Le SIEDA nous apporte une aide de 3850 euros HT. Le reste à charge pour la commune est de 5864,52 euros HT avec possibilité de récupération de la TVA à hauteur de 1593,57 euros. Le temps de retour d'investissement pour la commune étant évalué à 32,2 mois.

#### **COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES :**

Cette commission, chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composée du maire, titulaire, et de la première adjointe, suppléante.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Chantier de l'interconnexion en eau potable :**

Le décompte final des travaux s'élève à 445 984,33 euros TTC

Montant des subventions perçues : 198 329 euros.

Reste à charge pour la commune : 247 655,33 euros TTC.

La commune a dû supporter une révision de prix à hauteur de : 22 422,92 euros TTC eu égard à la durée des travaux. En effet le marché a été notifié à l'entreprise SEVIGNE en 2018 et la réception du chantier a eu lieu le 27/10/2021. Cette durée s'explique par le fait que le financement du projet n'a été trouvé qu'en octobre 2020. La commune a dû supporter également la somme de 9 144 euros TTC, correspondant à l'interruption durant plusieurs mois des travaux pour défaut de paiement d'une facture, toujours en raison du financement tardif du projet.

#### **Télécommunications :**

La société ORANGE va implanter un poteau tous les 30 mètres dans la côte de Pierrefiche-du-Larzac. Ces installations de télécommunication vont contribuer à l'amélioration de la desserte téléphonique ainsi qu'à la fibre.

#### **Subvention église des Treilles :**

La subvention de 1 580 euros demandée a été accordée par le Conseil Départemental pour la rénovation des deux autels.